

Compte-rendu de la réunion du 12 Septembre 2019

Présents : BONHOMME Gilles, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, VEDRINE Nicole, SERRE Roger, VAYSSIE Marc.

Absentes excusées : DAUPIN Annie, VERGNOL Monique, PIETRUSIAK Marie-Odile

Absente : GUILLAUME Odile

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu du 20 juin 2019 et apporte la remarque suivante :

- Mr Michelot Eric est autorisé à entretenir le terrain à côté de sa maison mais ne doit pas planter d'arbustes.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

Point sur les travaux et subventions :

Mr le Maire récapitule les différents dossiers :

- station d'épuration : les travaux sont terminés, les subventions en cours de demande et il reste la taxe d'assainissement à mettre en place,

- Salle Alain Chabaud : les travaux sont terminés, la subvention est demandée,

- Voirie (2016-2017-2018) : les travaux sont terminés, le solde de la subvention est perçu,

- Monument aux Morts : pratiquement terminé, il reste les subventions à demander,

- Cimetière : les travaux sont terminés(reprise concessions, ossuaire et drainage), pas de subvention sur ce projet,

- Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmé) : il ne reste plus qu'à réaliser une place de stationnement pour handicapé, le solde de la subvention est demandé,

Vont débiter prochainement les travaux à l'Agence Postale Communale, la toiture côté Nord de la mairie et la voirie (Fanostre, Le Bourg, Flessanges)

Travaux connexes :

L'accord du FEADER n'étant pas encore confirmé, il est décidé de faire les travaux à hauteur du montant qui permettrait de bénéficier de la subvention maximale du Conseil Départemental et de supprimer en attendant la plantation de haies.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Dématérialisation de la procédure de consultations des entreprises :

Cette démarche est obligatoire pour les marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 €, actuellement la commune avait un contrat avec Achat Public, l'ADIT proposant ce nouveau service pour un montant de 200 € HT par consultation, Mr le Maire propose de confier ce service à l'ADIT dès qu'elle sera opérationnelle.

Le Conseil municipal donne son accord.